



Séance ajournée  
28 avril 2010

À la séance ajournée du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais tenue au Centre administratif, 225, rue Saint-Rédempteur, Gatineau (Québec), le mercredi 28 avril 2010 à 18 h 30 et à laquelle séance sont présents :

M. Jocelyn Blondin, président  
Mme Silvia Barkany  
Mme Hélène Bélisle  
M. Jean-Pierre Brind'Amour  
M. Gilles Chagnon  
M. Gilbert Couture  
M. Mario Crevier  
M. Ugo de Montigny  
M. Alain Gauthier  
M. Dominique Kenney  
Mme Chantal Leblanc-Bélanger  
Mme Johanne Légaré  
Mme Marie-Andrée Lépine  
M. Jean Malette  
Mme Marthe Nault  
Mme Francine Poitras  
M. Jean-Pierre Reid  
M. Andrew Rhéaume

*Étaient absentes et absents :*

M. Michel Gervais  
M. Fernand Lavoie  
M. Jacques Lemay  
Mme Francine Lorange  
Mme Gervaise St-Amour

*Étaient également présentes et présents :*

M. Jean-Claude Bouchard, directeur général  
M. Marcel Lalonde, directeur général adjoint  
M. Pierre Ménard, secrétaire général  
Mme Jocelyne Bertrand, coordonnatrice aux communications  
M. Éric Bernatchez, directeur, Service des techno. de l'information  
Mme Lucie Demers, directrice, Service des ressources éducatives  
M. Jean-Éric Lacroix, directeur, Service des ressources humaines  
M. Simon Leclair, directeur, Serv. organisation scolaire et transport  
M. Rémi Lupien, directeur, Service des ressources financières  
Mme Sylvie Maltais, directrice éducation des adultes  
M. Luc Pelchat, directeur, Service des ressources matérielles

#### **OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le Président procède à la vérification du quorum, à l'ouverture de la séance et à l'adoption de l'ordre du jour.

**C.C.-09-10-1186** Monsieur Gilbert Couture propose d'adopter l'ordre du jour avec l'ajout des points suivants, le tout conformément à l'article 3.4 du Règlement sur les modalités de fonctionnement des réunions du Conseil :

**2.b** *Nomination – directrice ou directeur – École Jean-de-Brébeuf*

**4.b** *Régime pédagogique – Modification – Projet de Règlement du gouvernement*

**Adoptée à l'unanimité.**

## **MESSAGE DU PRÉSIDENT**

**Le président, M. Jocelyn Blondin, fait état des sujets suivants:**

- L'Union des municipalités du Québec s'opposent aux élections simultanées.
- La rencontre avec la Ville de Gatineau et les présidents de la région 07 est prévue le 7 mai 2010.
- Il invite les commissaires à assister en grand nombre au 50<sup>e</sup> anniversaire de l'immeuble Notre-Dame-de-la-Joie de l'école de la Vallée-des-Voyageurs, le vendredi 30 avril 2010.

## **NOMINATION – DIRECTRICE OU DIRECTEUR – ÉCOLE JEAN-DE-BRÉBEUF**

Considérant la vacance au poste de directrice ou directeur à l'École Jean-de-Brébeuf ;

Considérant qu'il faut combler ce poste;

Considérant la recommandation du directeur général ;

**C.C.-09-10-1187** Madame Johanne Légaré propose que Madame Kim Anne de Champlain, directrice à l'École de la Vallée-des-Voyageurs, soit nommée directrice à l'École Jean-de-Brébeuf à compter du 1<sup>e</sup> juillet 2010, le tout conformément au Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des commissions scolaires et du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal.

**Adoptée à l'unanimité.**

## **TÉLÉPHONIE IP – ADJUDICATION DU CONTRAT**

Considérant le besoin de remédier à la désuétude des systèmes téléphoniques dans toutes les unités administratives de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais;

Considérant les avantages opérationnels et financiers rattachés à un système de téléphonie IP;

Considérant les plans et devis techniques préparés par la firme Groupe conseil GENICOM;

Considérant la *Loi sur les contrats des organismes publics* et la politique d'achat de la Commission scolaire;

Considérant l'appel d'offres public 09-10-31 pour la fourniture et l'installation d'équipements de téléphonie IP dans toutes les unités administratives de la Commission scolaire;

Considérant l'analyse faite par la firme Groupe conseil GENICOM des soumissions reçues;

Considérant la recommandation du comité de sélection chargé de l'analyse des soumissions reçues;

Considérant la consultation tenue auprès du Comité consultatif de gestion;

**C.C.-09-10-1188** Monsieur Gilbert Couture propose que le contrat de fourniture et d'installation du système de téléphonie IP soit octroyé à la Société TELUS Communications, 630 boulevard René-Lévesque Ouest, Montréal (Québec) H3B 1S6, au montant de 1 095 312 \$ (taxes en sus),

pour la téléphonie de base, les téléphones dans les classes et la messagerie unifiée.

<u>Autre soumissionnaire</u>	<u>Montant (taxes en sus)</u>
Bell Canada	1 185 848 \$

**Adoptée à l'unanimité.**

**Incidence :** M. Malette prend son siège (18 h 45).

### **CENTRE COMMUNAUTAIRE DU PLATEAU**

Considérant la résolution C.C.-09-10-1143;

Considérant que la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais est propriétaire à part entière de l'immeuble sur lequel le centre communautaire du Plateau est érigé;

Considérant que la Commission scolaire a également la propriété pleine et entière du terrain sur lequel serait construit l'agrandissement proposé par la Ville de Gatineau;

Considérant le Protocole du 5 juillet 1999 entre la Ville de Gatineau, autrefois désignée comme la Ville de Hull, et la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais sur la gestion des équipements mis en commun au centre communautaire du Plateau;

Considérant l'absence d'acte de cession de l'immeuble sur lequel est érigé ledit centre communautaire;

Considérant la législation et la réglementation relatives à l'aliénation des immeubles détenus par la Commission scolaire;

**C.C.-09-10-1189** Madame Silvia Barkany propose que le Conseil donne le mandat à Monsieur Dominique Kenney, commissaire, et au directeur général de négocier une cession de la propriété du terrain du centre communautaire du Plateau, du centre communautaire du Plateau ainsi que du terrain sur lequel serait construit l'agrandissement proposé par la Ville de Gatineau sur les bases suivantes :

- le maintien de la propriété de la Commission scolaire sur le deuxième plateau du gymnase de l'École du Plateau;
- la résiliation du Protocole du 5 juillet 1999, qui deviendrait ainsi caduque et sans effet;
- une utilisation du gymnase et des locaux du centre communautaire du Plateau selon des contrats de location conclus conformément aux règles du marché;
- le tout assujetti aux conditions établies par la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport conformément à la législation et à la réglementation en vigueur.

**Adoptée à l'unanimité.**

### **RÉGIME PÉDAGOGIQUE – MODIFICATION – PROJET DE RÉGLEMENT DU GOUVERNEMENT**

Considérant la publication dans la Gazette officielle, le 3 février dernier, d'un projet de Règlement modifiant le Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire ;

Considérant qu'à l'expiration d'un délai de 45 jours de cette publication, ce règlement pourra être édicté par le gouvernement et que la date de son entrée en vigueur est déjà fixée au 1<sup>er</sup> juillet 2010 ;

Considérant l'importance du Régime pédagogique dans l'organisation des services éducatifs offerts par les commissions scolaires ;

Considérant les changements majeurs au Régime pédagogique proposés par ce règlement, plus particulièrement quant au calendrier scolaire ;

Considérant que, malgré l'importance du Régime pédagogique et des changements proposés, les principaux acteurs et collaborateurs du milieu scolaire n'ont pas été informés des enjeux véritables et n'ont pu émettre leur avis avant que soient définis les changements proposés ;

Considérant que ces acteurs et collaborateurs, dont la Fédération des commissions scolaires du Québec, ont signifié leur désaccord à mettre en œuvre de telles mesures sans avoir pu en évaluer les répercussions possibles ;

Considérant que ces acteurs et collaborateurs auraient pu être mis à contribution de façon significative dans la recherche de moyens pour favoriser la persévérance scolaire ;

Considérant que la Commission scolaire croit fermement à la collaboration et au partenariat nécessaires entre le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et les principaux acteurs et collaborateurs du milieu scolaire dans les orientations à privilégier pour favoriser la réussite des élèves ;

Considérant que le Conseil supérieur de l'éducation a rendu public le 12 avril 2010 son avis sur le Projet de règlement modifiant le Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire ;

**C.C.-09-10-1190** Monsieur Alain Gauthier propose

que la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais appuie les démarches de la Fédération des commissions scolaires du Québec en regard du projet de règlement ;

que la Commission scolaire réitère l'importance que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport travaille en étroite collaboration et en partenariat avec les principaux acteurs du milieu scolaire, surtout lorsque des changements significatifs aux Régimes pédagogiques sont envisagés;

que le gouvernement n'édicte pas le projet de règlement tel que publié le 3 février dernier et qu'il maintienne le statu quo tant que les milieux scolaires n'ont pas pu évaluer les répercussions possibles des changements proposés et n'ont pas pu y réagir ;

que la présente résolution soit transmise à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, à la Fédération des commissions scolaires du Québec, aux députés du territoire et à toutes les commissions scolaires du Québec.

**Adoptée à l'unanimité.**

**Incidence :** M. Rhéaume quitte son siège (19 h 05)  
M. Rhéaume reprend son siège (19 h 08).

#### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

**C.C.-09-10-1191** Monsieur Jean-Pierre Brind'Amour propose la levée de la séance.

Il est 19 heures 10 minutes.

**Adoptée à l'unanimité.**

Le président

Le secrétaire général

**ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE AJOURNÉE DU 28 AVRIL 2010**

1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour
2. Message du Président
- 2.b **Nomination – directrice ou directeur – École Jean-de-Brébeuf**
3. Téléphonie IP – Adjudication du contrat
4. Centre communautaire du Plateau
- 4.b **Régime pédagogique – Modification – Projet de Règlement du gouvernement**
5. Levée de la séance